

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 29/06/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 29/06/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. GHYAMPHY Koffi

Absent(s) : Mme GAGNARD Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/054 – Gestion du Camping Municipal du Lac des Varennes

Mme le Maire expose les points suivants concernant le camping municipal du Lac des Varennes :

La Commune dispose d'un terrain de camping classé 3 étoiles pour 250 emplacements, avec une plage privée, un snack, un bar, une salle de jeux, des hébergements de loisirs (mobils-homes...)

L'exploitation et la gestion du camping sont assurés actuellement dans le cadre d'une délégation de Service Public par affermage. A ce titre, un contrat de délégation de Service Public par affermage a été conclu avec la SARL FAMILY CAMP en date du 27 octobre 2015 pour une durée de 9 saisons, prenant fin le 31 octobre 2024.

Considérant qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur l'avenir du camping et sur les modes de gestion à l'échéance du contrat d'affermage ;

Considérant qu'il convient de déterminer le devenir de la gestion du camping à l'issue du contrat ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion du camping du Lac des Varennes à l'échéance du contrat de délégation de service public avec la Société FAMILY CAMP.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/07/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond